

Recherche de fuite du voisin

Par **Bastien**, le **07/10/2010** à **17:35**

Bonjour

le voisin sous l'appartement de ma locataire a constaté un "dégât des eaux" à son plafond. Ma locataire n'a eu aucune inondation ni aucun dégât dans l'appartement. Le plombier de l'immeuble va passer chez elle. Comment puis-je me préserver de travaux de recherche de fuite dans l'appartement ? Comment m'assurer que ces travaux et la remise en état à l'initial dans mon appartement incomberont au syndicat des copropriétaire ou au copropriétaire du local dessous ? Peuvent-ils m'imposer une recherche de fuite chez moi ou effectuer des travaux chez moi sachant que je n'ai aucune fuite ? Ne peuvent-ils passer par le plafond du copropriétaire ayant subi la dégradation ?

Dois-je faire une déclaration ou est-ce ma locataire qui doit contacter son assureur ?

Merci de vos lumières.

Par **Domil**, le **07/10/2010** à **20:05**

Il faut rechercher l'origine de la fuite. Il faut bien que ça vienne de quelque part. Si vous vous opposez à ça, vous vous mettez en tort